



Quelle nouveauté pour les codes APE ?

À compter du **1er janvier 2027**, l'INSEE mettra en place une nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF). Cette mise à jour entraînera automatiquement l'attribution d'un nouveau code d'Activité Principale Exercée (APE) pour l'ensemble des entreprises.

Qu'est ce que le code APE ?

Le code APE permet d'identifier l'activité principale d'une entreprise.



- ✓ Attribué automatiquement par l'INSEE lors de la création de l'entreprise
- ✓ Composé de 4 chiffres et 1 lettre
- ✓ Basé sur la nomenclature nationale d'activité française (code NAF)
- ✓ Obligatoire sur les bulletins de salaire
- ✗ Aucune valeur juridique

Changement de NAF

Entrée en vigueur le



**1ER JANVIER
2027**



Un décret du 31 juillet 2025 a approuvé une nouvelle nomenclature, la « NAF 2025 », qui s'inscrit dans le cadre d'un vaste processus de révision d'ensemble des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux mondial et européen.



Ce qui change pour les entreprises



- 1 Se rendre sur le site de l'INSEE
- 2 Renseigner le numéro SIREN



<https://sirene.gouv.fr>



Code correct



Si le nouveau code APE correspond correctement à l'activité principale



Aucune action n'est attendue



Code incorrect

Si le nouveau code APE ne reflète pas correctement l'activité principale :

- 1 Faire une demande de rectification
- 2 Formulaire disponible sur le site



BON À SAVOIR : Une table de correspondance est disponible sur le site de l'INSEE.